Il feroit bon qu'vn homme qui viendroit pour habiter, apportaft des vinres du moins pour un an on deux, fi faire fe peut; fur tout de la farine, qu'il aura à meilleur marché en France, & mefme n'est pas affeuré d'en trouver touiours icy pour son argent; car s'il venoit grand nombre de France sans en apporter, & qu'il arrivast vne mauvaise année pour les grains, comme Dieu nous en garde, ils se trouveroient bien empeschez.

Il eff bon auffi de fe fournir de hardes, car elles vallent icy le double ou'en France.

L'argent y est auffi plus cher, il y a hauffe du quart, en forte qu'vne pièce de quinze tols en vaut vingt : ainfi à proportion du refte.

Vn homme qui auroit de quey, ie luy confeillerois d'amener iey deux bons hommes de trauail, pour defricher les terres, ou dauantage mefme, s'il a le moyen : c'est pour répondre à la quettion, fi vne perfonne qui employeroit trois ou quatre mille francs, pourroit faire quelque chose ; il fe mettroit en trois ou quatre ans bien à son aife, pourneu qu'il veüille ufer d'economie, comme i'ay déja dit.

La plufpart de nos habitans qui font icy, font des gens qui font venus en qualité de feruiteurs. & apres auoir feruy trois ans chez vn Maiftre l. fe mettent à eux; ils n'ont pas trauaillé plus d'vne année qu'ils ont défriché des terres, et qu'ils recueillent du grain plus qu'il n'en faut pour les nourrir. Quand ils fe mettent à eux, d'ordinaire ils ont peu de chofe, ils fe marient en fuite à vne femme qui n'en a pas dauantage; cependant en moins de quatre ou cinq ans vous les voyez à leur aife, s'ils font un peu gens de trauail. & bien ajustez pour des gens de leur condition.

Tous les pauvres gens feroient bien mieux iey qu'en France, pourneu qu'ils ne fuffent pas pareffeux : ils ne manqueroient pas iey d'employ, & ne pourroient pas dire ce qu'ils difent en France, qu'ils font obligez de chercher leur vie, parce qu'ils ne trouuent perfonne qui leur veuille donner de la befongne; en vn mot, il ne faut perfonne iey, tant homme que femme, qui ne foit propre à mettre la main à l'œuure, à moins que d'eftre bien riche.

Le trauail des femmes confifte dans le foin de leurs ménages, a nourrir & à penfer leurs beftiaux ; car il y a pen de feruantes iey : ainfi les femmes iont contraintes de faire leurs ménages elles-mefmes : toutes-fois ceux qui ont dequoy prennent des valets, qui font ce que feroit vue fernante.

¹ Le réglement du conseil Souverain de cette année, 1663, preserit que les nouveaux venus devront servir trois ans chez un cultivateur de la colonie avant que d'obtenir une terre à leur compte. Ce n'était pas une innovation, puisque M. Boucher en parle comme d'une chose déjà mise en pratique.